



Une complémentaire santé
adaptée aux besoins de mes
salariés.

**Complémentaire
santé
Hôtels, Cafés,
Restaurants**


APIVIA
par Macif

Notre expertise santé : une complémentaire santé avantageuse pour votre entreprise et adaptée aux besoins de vos salariés

Cette offre a été mise en place pour les salariés et leurs ayants droit des entreprises relevant de la classification suivante (codes NAF) :

- 55.10 Z - Hôtels et hébergements similaires
- 56.10 A - Restauration traditionnelle
- 56.10 B - Cafétérias et autres libres services
- 56.30 Z - Débits de boissons
- 56.21 Z - Services de traiteurs
- 93.11 Z - Gestion d'installations sportives, bowlings
- 93.29 Z - Autres activités récréatives et de loisirs (discothèques)

Nos différences

Acteur reconnu en matière de protection sociale complémentaire, Apivia vous propose son expertise lors de la mise en place de votre contrat santé, dans le respect des obligations imposées par votre convention collective.

Aussi, nous avons conçu une solution santé performante **qui prend en compte vos spécificités** et qui garantit :

- le respect de vos obligations conventionnelles et réglementaires⁽¹⁾,
- des garanties et services performants adaptés à votre profession,
- des démarches simplifiées.

Et, en plus

Une formule de base (HCR 1) conforme à la Convention Collective Nationale avec des remboursements renforcés sur les dépassements d'honoraires⁽²⁾ et l'optique.

La possibilité pour l'employeur de souscrire, à titre obligatoire, une formule améliorée afin de mieux couvrir ses salariés.

Une assistance à domicile complète et efficace au quotidien, avec des services en lien avec votre activité professionnelle.

Si vous êtes un professionnel indépendant

Apivia vous propose une gamme santé étendue qui s'adapte à vos besoins. Ainsi, vous bénéficiez :

- D'un contrat santé dédié pour vous et votre famille.
- De déductions fiscales dans le cadre de la Loi Madelin⁽⁴⁾.
- De services essentiels performants (tiers payant, réseau de soins Carte Blanche, assistance).
- D'une assistance à domicile spécifique pour faciliter la continuité de votre activité professionnelle (conduite sur le lieu de travail, remplacement de la garde d'enfant en cas de maladie de celle-ci).

Une offre simple et sur mesure qui répond aux besoins de chacun

4 formules au choix pour l'entreprise

L'entreprise choisit :

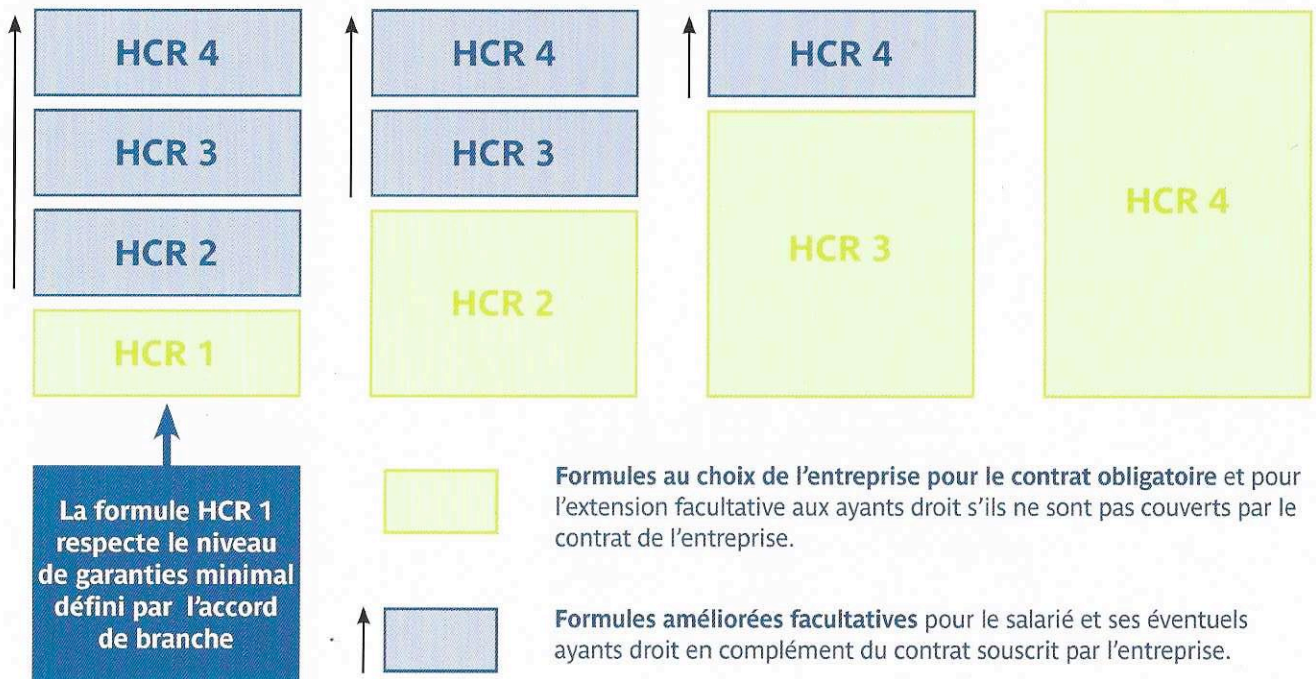
- **Entre 4 formules de garanties pour la mise en place du contrat obligatoire :**
 - Dès la première formule, sont intégrées les garanties minimales définies dans l'accord de branche avec en plus, des garanties améliorées en dépassements d'honoraires⁽²⁾ et optique.
 - 3 formules de garanties supérieures qui permettent d'offrir une meilleure couverture à l'ensemble des salariés.
- **Entre 2 structures de cotisations : Salarié ou Uniforme**
 - Salarié : cotisation où seul le salarié est couvert par le contrat obligatoire de l'entreprise.
 - Uniforme : cotisation unique pour le salarié et ses éventuels ayants droit (conjoint, enfants) qui sont alors couverts par le contrat obligatoire de l'entreprise.

Des options pour les salariés

Le salarié peut :

- 1 Faire bénéficier de sa couverture santé à ses ayants droit (conjoint et enfants) s'ils ne sont pas couverts par le contrat obligatoire de l'entreprise⁽³⁾.
- 2 Améliorer ses garanties, pour lui et ses éventuels ayants droit, en complément de la couverture mise en place par l'entreprise, en souscrivant une garantie supérieure⁽³⁾.

Le salarié et ses ayants droit sont toujours couverts au même niveau de garanties.



(1) En vigueur au 01/01/2022.

(2) Médecins adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée.

(3) Les cotisations liées aux adhésions facultatives (extension du contrat aux ayants droit ou souscription d'une formule supérieure) sont à la charge exclusive du salarié.

(4) Dans les conditions et limites de la législation en vigueur au 01/01/2022.

Des services utiles et performants

L'assistance à domicile

- **Une assistance à domicile étendue** (aide aux devoirs, aide ménagère, livraison de médicaments, en cas d'hospitalisation, de maternité ou d'immobilisation au domicile).
- **Des garanties accessibles** même pour une hospitalisation programmée.

LES « + ENTREPRISES »

- **Des garanties spécifiques pour faciliter la continuité de l'activité professionnelle** (transport sur le lieu de travail, nourrice de remplacement, soutien psychologique, etc).
- **Conseil juridique, social, conseil passage à la retraite, etc.**
- **Prévention nutrition santé** (sans rapport avec une maladie et hors urgence médicale).

« AIDANT&AIDÉS »

Pour aider ceux qui assistent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap :

- Accompagnement administratif et social.
- Solution en cas d'indisponibilité de l'aidant.
- Bilan de l'habitat, etc.

Le tiers payant et le réseau de soins partenaire

Par ailleurs, les adhérents au contrat accèdent aux services de notre réseau de soins Carte Blanche avec :

- **Un accès aux réseaux de soins** pour bénéficier d'équipements, de soins, et de services de qualité auprès de 7 600 opticiens partenaires, plus de 9 100 chirurgiens-dentistes en cabinets et en centres dentaires, plus de 220 spécialistes en implantologie, plus de 3 700 audioprothésistes ainsi que plus de 1 600 professionnels de santé spécialisés dans la filière préventive.
- **Des tarifs négociés jusqu'à 40 % moins chers** sur les verres, jusqu'à 15 % sur les lentilles et les actes prothétiques, jusqu'à -10 % sur l'ensemble du plan de traitement en implantologie et jusqu'à 20 % sur les audioprothèses⁽⁵⁾.
- **Des garanties supplémentaires en optique** (casse, adaptation, antireflet, déchirure pour les lentilles) mais aussi en audiologie (garantie panne 4 ans, prêt d'appareil de dépannage, kit d'entretien offert etc.).
- **Des services innovants en ligne** (téléconsultation, géolocalisation des professionnels de santé, chatbot optique, cabine d'essayage virtuelle de monture, etc.).

Action sociale

Un fonds d'action sociale

Il permet de bénéficier d'un secours financier exceptionnel face à des frais de santé non prévisibles. Cette aide ponctuelle financière, octroyée après étude du dossier, s'adresse à nos adhérents et à leurs ayants droit bénéficiaires du contrat pour tout frais de santé restant à charge une fois les garanties du contrat mises en œuvre.

(5) Réductions sur les soins et équipements de santé par rapport aux prix moyens du marché et selon prestations. Données Carte Blanche Partenaires comparant, sur la France entière, les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.



Une relation client privilégiée

Un accompagnement dédié

Une équipe de conseillers spécialisés et impliqués est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de la vie du contrat :

- À la mise en place de votre contrat, votre entreprise bénéficie :
 - d'un accompagnement personnalisé et de conseils afin de simplifier l'ensemble de vos démarches,
 - de la mise à disposition de différents supports pour valoriser l'offre auprès de vos salariés.
- Pendant la vie de votre contrat, pour répondre à toutes vos questions réglementaires et vous apporter conseils et expertise.

Dans un souci de simplicité, nous proposons également :

- Une gestion personnalisée pour accompagner les employeurs et les salariés.
- Un centre de relation client spécialisé et dédié aux chefs d'entreprises.